Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAÔNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°70-2019-066

PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2019

Sommaire

Préfecture de Haute-Saône

70-2019-04-10-005 - AR portant Habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal de la SARL MARBRERIE BEGEY - 51 rue Salengro - 70200 LURE (2 pages) Page 3

Préfecture de Haute-Saône

70-2019-04-10-005

AR portant Habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal de la SARL MARBRERIE BEGEY - 51 rue Salengro - 70200 LURE

AR portant Habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal SARL MARBRERIE BEGEY - 51 rue Salengro - 70200 LURE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Préfecture

Secrétariat général

Direction de la citoyenneté, de l'immigration et des libertés publiques

Bureau des élections et de la réglementation

ARRETE PREFECTORAL D1-B1 N° 70-2019-04-
du
Portant habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal de la SARL MARBRERIE BEGEY – 51 rue Salengro – 70200 LURE

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAONE

VU le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L2223-19 à L2223-43 et R 2223-56 à R2223-65 ;

VU la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire ;

VU l'ordonnance n°2005-855 du 28 juillet 2005 relative aux opérations funéraires ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

VU le décret du 30 novembre 2016 portant nomination de la Secrétaire Générale de la préfecture de la Haute-Saône – Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON ;

VU le décret du 8 décembre 2017 portant nomination du préfet de la Haute-Saône M. Ziad KHOURY ;

VU l'arrêté préfectoral n° 70-2019-01-18-002 du 18 janvier 2019 portant délégation de signature à Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône ;

VU la demande d'habilitation reçue le 11 février 2019 formulée par M. Eric PARIS, responsable de la SARL MARBRERIE BEGEY ;

VU les pièces reçues le 05 avril 2019 à l'appui de la demande ;

Sur la proposition de Mme la Secrétaire générale ;

A R R E TE

Article 1 : L'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement principal de la SARL MARBRERIE BEGEY est autorisée pour l'exercice sur l'ensemble du territoire national l'activité funéraire suivante :

– Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, Inhumations, exhumations et crémations.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est 2019.70.85

Article 3 : L'habilitation est accordée pour une durée de **6 ans** à compter de la notification du présent arrêté.

Article 4: Tout changement susceptible de modifier la présente habilitation doit être déclaré au préfet de la Haute-Saône, direction de la citoyenneté, de l'immigration et des libertés publiques, dans le délai de deux mois.

Article 5 : L'habilitation peut être suspendue ou retirée par le préfet en cas de condamnation du responsable de l'entreprise, ou de non respect de la réglementation applicable à l'activité funéraire ou des dispositions prévues à l'article 4 précité.

Article 6 : L'habilitation est renouvelable sur présentation d'un nouveau dossier complet adressé en préfecture **au moins deux mois avant expiration**.

Article 7 : La présente décision ou le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit par écrit adressé au Tribunal administratif - 30 rue Charles Nodier – 25043 BESANÇON CEDEX,
- soit par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 8 : La Secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à :

- Marbrerie BEGEY - 51 rue Roger Salengro – à Lure (70200),
- M. le Maire de Lure.

Fait à Vesoul, le 10 AVR. 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet de Lure

Christian ROBBE-GRILLET